



Procès-Verbal du Conseil Municipal du 29 mars 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 22 mars 2021 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Arminda GUIBLAIN.

Etaient présents : Mme Arminda GUIBLAIN, Maire.

Mmes et MM. Daniel CRENÉ, Pascale SALIGOT, Christian MOREL, Amal TRIBAK, Jean-Michel IMBERT, Robert BIDEAU, Jeannine GUILLEMOT, Jean DELAS, Annie PETIT, Christine FERNANDEZ Loëtitia BUCHETON, Céline DESBORDES, Jean-François GALLIMARD, Annie POITOU, , Laurent BONDOUX Julien MAGRET, Vanessa LOUIS, Emilie VEY, Romain VIRTEL, Patrick PICARD, François BAILLEUL Aurélie JOANNIS, Julie IMBERT, Jenifer SADIN et Jean-Pierre RICHARD.

Etait absent : M. Aurélien ORGEL

Secrétaire de séance : Emilie VEY

Madame le Maire ouvre la séance à 20H15

Arrivées de Mme Vanessa LOUIS et M. Romain VIRTEL à 20h18.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - Désignation d'un secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance du 22 février 2021

Rapporteur : Arminda GUIBLAIN

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame le Maire :

- Ouvre la séance du Conseil Municipal
- Invite le Conseil Municipal à nommer un secrétaire de séance
- Procède à la vérification du quorum
- Annonce les pouvoirs reçus pour la séance
- Invite le Conseil Municipal à approuver le procès-verbal de la séance du 22 février 2021

Madame le maire demande s'il y a des observations.

P. PICARD rappelle la présentation du DOB lors du conseil précédent et se rallie aux choix stratégiques concernant les économies qui pourront être faites sur les consommations d'énergies. Toutefois il s'adresse à Mme le maire : « j'ai pris la parole et à 3 reprises vous m'avez coupé la parole ».

Madame le maire répond que ce n'est pas dans ses habitudes de couper la parole aux personnes qui interviennent et qu'elle devait sans doute répondre à certaines interrogations.

F. BAILLEUL s'étonne qu'il n'y ait pas de vote pour l'approbation du PV de ce conseil.

Madame le maire, surprise de cette remarque car aucune observation n'a été faite sur le PV quand elle l'a demandé, propose aux élus de bien vouloir procéder au vote pour approuver ce procès-verbal.

Voix POUR : 26 CONTRE : ABSTENTION :

COMMANDE PUBLIQUES - MARCHES PUBLICS – Groupement de commandes et lancement du marché des contrats d'assurance

Rapporteur :

Les contrats d'assurance communaux (flotte, auto mission, dommages aux biens, responsabilité civile, protection juridique, risques statutaires) arrivent à échéance le 31 décembre 2021. Il convient donc de lancer une nouvelle consultation pour la période 2022-2026.

Compte tenu des sommes engagées sur l'ensemble de la période, la procédure de consultation sera un appel d'offres.

Une partie des garanties sont communes à la ville de Monéteau, au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Monéteau et au C.C.A.S. de Sougères sur Sinotte. Il est souhaitable, pour des raisons organisationnelles et financières, de constituer un groupement de commandes qui rassemble ces trois entités afin de trouver un prestataire unique pour chaque lot.

Conformément aux articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du code de la commande publique relatif aux groupements de commandes, la ville de Monéteau se propose d'être le coordonnateur du groupement pour la passation des marchés des contrats d'assurances. Avec l'aide d'un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé, elle constituera le dossier de consultation des entreprises, lancera la procédure de consultation et se chargera du processus de passation.

La Commission d'Appel d'Offres de la ville de Monéteau sera chargée de l'attribution des marchés.

Madame le Maire de la ville de Monéteau, en tant que pouvoir adjudicateur du coordonnateur du groupement de commandes, signera et notifiera les marchés au nom de chaque membre du groupement.

Ensuite chaque membre se chargera directement de la bonne exécution de ses propres marchés.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- ✓ D'ADHERER au groupement de commandes, avec le C.C.A.S. de Monéteau et le C.C.A.S. de Sougères sur Sinotte, pour les marchés des contrats d'assurances pour la période 2022-2026
- ✓ D'ACCEPTER de désigner la ville de Monéteau coordonnateur du groupement de commandes

- ✓ D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes
- ✓ DE LANCER la consultation pour le renouvellement des contrats d'assurances pour la période 2022-2026
- ✓ D'AUTORISER le Maire de la ville de Monéteau ou son représentant à signer les marchés pour le compte des membres du groupement et tout document utile

Voix POUR : 26 CONTRE : ABSTENTION :

FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DE LA CAISSE DES ECOLES ÉTABLI PAR M HETTICH, RECEVEUR POUR LA COMMUNE

Rapporteur : Daniel CRENE

Il est rappelé que le budget caisse des écoles a été mis en sommeil par la délibération du 6 octobre 2020, cependant la Trésorerie demande que le compte de gestion, qui n'a vu ni dépenses ni recettes soit tout de même approuvé par le Conseil municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrits de passer dans ses écritures ;

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes.
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voix POUR : 26 CONTRE : ABSTENTION :

(7.1) FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET PRINCIPAL ÉTABLI PAR M HETTICH, RECEVEUR POUR LA COMMUNE

Rapporteur : Daniel CRENE

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrits de passer dans ses écritures ;

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes.
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voix POUR : 26 CONTRE : ABSTENTION :

FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – BUDGET PRINCIPAL – VOTE ET DELIBERATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Rapporteur : Daniel CRENE

Sous la présidence de M. Daniel CRENE, Adjoint aux finances, le conseil municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi en euros :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
	Compte Administratif 2020					
Résultats de clôture 2019	378 840,83			989 084,68	378 840,83	989 084,68
Résultats affectés	378 840,83	-		989 084,68	378 840,83	989 084,68
Opérations de l'exercice 2020	1 731 078,42	2 316 604,96	5 644 011,02	6 162 850,84	7 375 089,44	8 479 455,80
Totaux	2 109 919,25	2 316 604,96	5 644 011,02	7 151 935,52	7 753 930,27	9 468 540,48
Résultats de clôture		206 685,71		1 507 924,50		1 714 610,21
Restes à réaliser	468 327,00	352 698,96	-	-	468 327,00	352 698,96
Totaux cumulés	2 578 246,25	2 669 303,92	5 644 011,02	7 151 935,52	8 222 257,27	9 821 239,44
Résultats définitifs		91 057,67		1 507 924,50		1 598 982,17

Hors de la présence de Madame le Maire, Arminde GUIBLAIN, et de l'ancien Maire, Monsieur Robert BIDEAU, en fonction en première partie d'année 2020, il est proposé au conseil municipal :

- D'APPROUVER le compte administratif du budget communal 2020

Voix POUR : 24 CONTRE : ABSTENTION :

**FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020
DU BUDGET COMMUNAL**

Rapporteur : Daniel CRENE

Le conseil municipal constate le résultat de clôture du budget communal 2020 :

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Excédent de fonctionnement : 1 507 924.50 €

Excédent d'investissement : 206 685.71 €

Compte tenu des restes à réaliser en dépenses d'investissement de 468 327.00 €

Compte tenu des restes à réaliser en recettes d'investissement de 352 698.96 €

(solde RAR = -115 628.04 €)

Il est proposé au conseil municipal :

- D'INSCRIRE l'excédent d'investissement de 206 685.71€ au compte de recette d'investissement « 001 » du budget primitif 2021.
- D'INSCRIRE l'excédent de fonctionnement de 1 507 924.50€ au compte de recette de fonctionnement « 002 » du budget primitif 2021.
- DE CONSTATER qu'aucune affectation n'est obligatoire au compte 1068 en recette d'investissement puisque le résultat définitif de la section d'investissement est positif.
- DE REPORTER automatiquement les résultats de chaque section comme suit :

Libellés	En Euros
Résultat de clôture de l'exercice (avec RAR) :	
Excédent de fonctionnement	1 507 924.50 €
Excédent d'investissement	91 057.67 €
Excédent au 31-12-2020 : pas d'affectation obligatoire au 1068	/
Résultat d'investissement reporté (article 001 recette d'investissement)	206 685.71 €
Résultat de fonctionnement reporté (article 002 recette fonctionnement)	1 507 924.50 €

Voix POUR : 26 CONTRE : ABSTENTION :

FINANCES – DIVERS – Reprise de provision pour contentieux – contentieux ville de Monéteau et entreprise SCOP CABROL

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2321-2 et R.2321-2,

Vu la délibération 2018_060 constituant une provision pour contentieux de 46 000€,

Considérant l'application du régime de droit commun des provisions semi-budgétaires par la commune de Monéteau,

Considérant qu'il convient de reprendre une provision, par délibération, dès qu'il apparaît que le risque ne pèse plus sur les finances de la collectivité,

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Le contentieux qui opposait la Commune de Monéteau à l'entreprise SCOP CABROL lors de la conclusion du marché de construction de l'espace culturel pour les lots 2 et 5 a été soldé par la Cour administrative d'appel de Lyon en séance du 17 décembre 2020, qui a conclu au rejet de la requête présentée par l'entreprise.

Au vu des éléments qui précèdent, je vous propose donc de reprendre la provision pour contentieux d'un montant de 46 000 € qui avait été constituée en 2018.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- DECIDER la reprise de la provision semi-budgétaire pour contentieux dans le cadre de l'affaire opposant la Ville de Monéteau à l'entreprise SCOP CABROL,
- DIRE que le montant de la reprise de 46 000€ sera imputé en recette de fonctionnement à l'article 7875 « reprise sur provision pour risque et charge » au budget primitif 2021.

Voix POUR : 26 CONTRE : ABSTENTION :

FINANCES – DIVERS - Provision pour contentieux – contentieux ville de Monéteau face à des riverains

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2321-2 et R.2321-2,

Considérant l'application du régime de droit commun des provisions semi-budgétaires par la commune de Monéteau,

Considérant qu'il convient de constituer une provision, par délibération, dès qu'il apparaît un risque de conduire la Commune à verser une somme d'argent significative,

Considérant que cette provision est constituée à partir du montant estimé par la collectivité en fonction de la charge qui pourrait résulter du risque financier encouru,

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Un contentieux oppose la Commune de Monéteau à des riverains concernant le sous-dimensionnement d'un siphon qui permet l'écoulement des eaux pluviales sous le pont de la Mouille pour rejoindre l'Yonne.

Ces particuliers ont en effet saisi le tribunal administratif d'une demande de condamnation de la commune à rembourser les travaux qu'ils ont engagé pour environ 30 000€, régler les frais d'expert pour environ 11 000€, dédommagement à hauteur de 2 500€, ainsi que 1 000€ par jour de retard des travaux au-delà de 3 mois suite à la notification du jugement.

Ce contentieux est toujours en cours devant le Tribunal Administratif.

Au vu des éléments qui précèdent concernant ce contentieux en cours, je vous propose donc de constituer une provision pour contentieux d'un montant de 50 000 €. La constitution est proposée sur un seul exercice compte-tenu du jugement qui devrait intervenir sur l'année 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- DECIDER de constituer une provision pour contentieux d'un montant de 50 000 € dans le cadre de l'affaire opposant la Ville de Monéteau à des riverains,
- DIRE que la dépense en résultant sera imputée au budget primitif 2021, article 6875 « provision pour risque et charge ».

Voix POUR : 26 CONTRE : ABSTENTION :

Madame le maire fait part du fait que ce problème est lié à des eaux pluviales et que ce dossier est repris par la Communauté suite au transfert de compétence.

Madame le maire donne la parole à JB CUNAULT, DGS, pour préciser le contexte dans le contentieux : La responsabilité de la SNCF sur l'entretien du fossé est mise en cause ; depuis l'entretien du fossé en 2016, il n'y pas eu de nouvelles inondations malgré les pluies importantes subies.

***P PICARD demande où en est le retour sur les rejets non conformes dans le fossé SNCF
JB CUNAULT répond avoir transmis la demande à la CA, compétente dans le domaine, qui n'a pas fait de retour sur ce dossier.***

FINANCES LOCALES – FISCALITE - VOTE DES TAUX 2021

Rapporteur : Daniel CRENE

Après examen de l'état de notification n°1259 des taux d'imposition, transmis par la Préfecture, pour l'année 2021,

Compte tenu de la suppression de la taxe d'habitation et de la réforme du financement des communes, le Conseil municipal ne vote plus le taux de la taxe d'habitation, la compensation se fera par l'intégration du taux départemental de foncier bâti sur notre taux de foncier bâti associé à un recalcul des bases.

Il est proposé au conseil municipal,

- DE RECONDUIRE les taux des taxes foncières, à savoir :

Taxe foncière (bâti)	11.15
Taxe foncière (non bâti)	48.35

Remarque : l'état de notification 1259 des taux d'imposition est disponible au service comptabilité.

Voix POUR : 26 CONTRE : ABSTENTION

7.5) FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS

Subventions 2021 versées par la commune aux associations

Rapporteur : Daniel CRENE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu l'avis de la commission des finances du 2 mars 2021,

Considérant que les demandes de crédits exceptionnelles pourront être étudiées au cours de l'année,

Après examen des demandes de subventions des associations locales et extérieures,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- DECIDER de l'attribution des subventions qui seront versées par la commune en 2021 selon la répartition suivante :

ASSOCIATIONS LOCALES	2021
USCM - Union Sportive et Culturelle de Monéteau	30 000,00 €
FOOTBALL CLUB de MONETEAU	12 000,00 €
A.T.M. - Association Tennistique de Monéteau	8 000,00 €
ADMR - Aide à Domicile en Milieu Rural	4 000,00 €
LE COMITE des FETES - Remboursement décoration de MONETEAU	799,00 €
PRODUCTION LA GRUE	acompte 4 662,50 €
	solde 2 164,00 €
TOTAL	61 625,50 €

ASSOCIATIONS EXTERIEURES	2021
CIFA INTERPROFESS AIF	1 105,00€
MFR - MAISON FAMILIALE de SEMUR EN AUXOIS	85,00 €
P.E.P de l'YONNE	85,00 €
ADIL DE L'YONNE	589,00 €

AFSEP(NAFSEP) - ASS.SCLEROSES EN PLAQUE	170,00 €
ADOT 89 (dons d'organes)	170,00 €
ASS. DEP.des CONJOINTS SURV.de l'YONNE	170,00 €
FRANCE ALZHEIMER 89	170,00 €
RESTAURANTS du CŒUR	1 500,00 €
ASS.ROMARIN de l'YONNE	170,00 €
AFM - TELETHON	170,00 €
INSTITUT PASTEUR	170,00 €
PREVENTION ROUTIERE	170,00 €
ADAVIRS	170,00 €
TOTAL	4 894,00 €

Voix : POUR : 26 CONTRE : ABSTENTION :

F. BAILLEUL rappelle que lors de la commission des finances il n'y avait pas de dates de fixées pour les spectacles de la Production La GRUE et demande si la subvention sera versée.

D. CRENE confirme que la subvention ne sera versée que si les évènements ont lieu.

A TRIBAK précise qu'il y a 2 temps forts : le 3 juillet et le 28 août pour 2 festivités en attente des conditions sanitaires

FINANCES – Subventions 2021 aux Coopératives scolaires des écoles de Monéteau

Rapporteur : Daniel CRENE

Vu la délibération 2020_088 autorisant la mise en sommeil du budget Caisse des écoles,
Vu les Commissions scolaires des 28 et 29 octobre 2020 approuvant les crédits scolaires 2020-2021, y compris les subventions aux Coopératives scolaires pour les animations de Noël 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- DE DECIDER le versement des subventions Animations de Noël 2021 suivantes aux coopératives :
 - 500 € pour l'école de la Commanderie
 - 500 € pour l'école Colbert
 - 650 € pour l'école Victor Hugo
 - 650 € pour l'école Jean-Jacques Rousseau
- D'IMPUTER la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget primitif 2021, chapitre 65 – article 6574.

Voix POUR : 26 CONTRE : ABSTENTION :

FINANCES – Subvention 2021 au CCAS

Rapporteur : Daniel CRENE

Il est proposé d'arrêter le montant de la subvention suivante inscrite au budget primitif 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- DE DECIDER le versement au Centre Communal d'Action Sociale de Monéteau : 37 000 euros,
- D'IMPUTER la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget, chapitre 65 – article 657362.

Voix POUR : 26 CONTRE : ABSTENTION :

FINANCES - Convention et subventions d'équipement pour des travaux avec le SDEY de dissimulation de réseaux et d'éclairage public des rues de la Liberté et Myosotis - première tranche

Rapporteur : Jean-François GALLIMARD

La ville de Monéteau souhaite réaliser des travaux avec le SDEY (Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne) pour l'enfouissement de réseaux et la rénovation de l'éclairage public des rues de la Liberté et Myosotis, première tranche.

Le financement du projet présenté ci-dessous, détaille la part communale, la part du SDEY et celle de ENEDIS :

Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (récupérée par le SDEY)	Article 8 (plafond 50 000 €) 40% ENEDIS	SDEY HT (25%)	Part Commune HT (35%)
Basse tension	217 184,21 €	180 986,84 €	36 197,37 €	20 000 €	12 500 €	17 500 €
				Reliquats en fonds propres	SDEY HT (30%)	Part Commune HT (70%)
				130 986,84 €	39 296,05 €	91 690,79 €
Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (récupérée par le SDEY)		SDEY HT (50%)	Part Commune HT (50%)
Eclairage public	77 717,75 €	64 764,79 €	12 952,96 €		32 382,40 €	32 382,40 €
Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA		SDEY TTC (30%)	Part Commune TTC (70%)
Réseaux Télécom	71 755,62 €	59 796,35 €	11 959,27 €		21 526,69 €	50 228,93 €
Total	366 657,58 €	305 547,98 €	61 109,60 €		105 705,14 €	191 802,12 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Mme le Maire à signer la convention relative à ce projet.
 - DECIDE le paiement des subventions d'équipements (chapitre 204 en investissement et 011 en fonctionnement) pour l'opération détaillée ci-dessus.
- Voix POUR : 26 CONTRE : ABSTENTION :

FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – BUDGET PRIMITIF 2021

Rapporteur : Daniel CRENE

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 22 février 2021,

Vu l'avis de la commission des finances du 18 mars 2021,
Vu la délibération d'affectation du résultat de l'exercice 2020 du budget communal adoptée préalablement au cours de la même séance,

Il est exposé ce qui suit :

La commune vote son budget primitif en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2020 après approbation du compte administratif 2020, de l'affectation de ces résultats et de la reprise des restes à réaliser.

Après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 22 février dernier, le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif 2021.

Le budget primitif communal 2021 s'équilibre par section de la manière suivante :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution reporté (R 002)		1 507 924.50
Propositions	7 665 707.50	6 157 783.00
TOTAL FONCTIONNEMENT	7 665 707.50	7 665 707.50
Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution reporté (R 001)		206 685.71
Restes à réaliser 2020	468 327.00	352 698.96
Propositions	2 475 138.17	2 384 080.50
TOTAL INVESTISSEMENT	2 943 465.17	2 943 465.17

Il est proposé au conseil municipal :

- D'ADOPTER le budget primitif communal 2021 comme présenté ci-dessus.

Voix POUR : 20 CONTRE : ABSTENTION : 6

F. BAILLEUL a une question suite à la commission des Finances sur le chapitre 11 « charges à caractère général » en comparant les chiffres du CA 2019 et du BP 2021

D. CRENE explique qu'il faut prendre en référence le Budget Primitif et comparer les BP entre eux.

D CRENE ajoute que les détails ont été présentés lors de la commission des Finances du 18 mars 2021

Mme le maire rappelle les montants : BP 2019 = 1 969 100 euros et BP 2021 = 1 920 100 euros

D CRENE rappelle la construction du budget et le travail entre services et élus avec délégation sur les opérations à réaliser en 2021

C. MOREL ajoute que cela s'appelle de la prudence dans la prévision budgétaire

P. PICARD explique qu'il s'agit d'un nouvel élu qui cherche à comprendre le budget

Mme le maire précise qu'il avait été dit que toutes les questions étaient possibles suite à la commission des finances, à laquelle M. BAILLEUL était présent, avant le vote.

***Tout avait été détaillé dans les documents transmis et qu'il faut comparer de BP à BP.
En aucun cas il est refusé de donner des explications.***

D. CRENÉ remarque que Monéteau fait des présentations et des préparations de budget claires, précises et correctes pour la bonne compréhension des élus, dont d'autres collectivités pourraient s'inspirer.

FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS - Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles

Rapporteur : Christian MOREL

Vu le bulletin officiel de l'Education Nationale du 14 janvier 2021, définissant l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles,

Il est exposé ce qui suit :

Le plan de relance présenté par le Gouvernement, qui vise à faire face aux défis économiques et sociaux causés par l'épidémie de la Covid-19, comporte un important volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement, notamment pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique et administrative.

L'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- l'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques,
- les services et ressources numériques,
- l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

Dans ce but, l'État investit 105 millions d'euros à compter de 2021 dans le cadre du plan de relance pour soutenir les projets pédagogiques de transformation numérique dans l'ensemble des écoles du premier degré.

Pour le volet équipements et réseaux un taux de subvention de 70% de la dépense engagée est possible, pour des montants inférieurs à 200 000 euros. Le volet services et ressources peut, quant à lui, espérer un taux de subvention de 50%.

Les dépenses éligibles seront à présenter avant le 31 mars 2021 pour instruction par les services académiques. Lorsque le projet sera validé, une convention d'attribution devra être signée pour le versement de la subvention complète à la remise d'un bilan financier de fin d'opération.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- VALIDER le principe d'une demande de subvention dans le cadre du plan de relance pour un socle numérique dans les écoles du premier degré,
- AUTORISER Mme le Maire à signer la convention d'attribution correspondante et tous actes à intervenir dans le cadre de l'instruction de ce dossier,

Voix POUR : 26 CONTRE : ABSTENTION :

FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – Demande de subvention au SDEY pour les travaux chaufferie de la mairie

Rapporteur : Jean François GALLIMARD

Monsieur le Conseiller avec délégation aux bâtiments présente les modalités de l'Appel à Projets du SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'ENERGIES DE L'YONNE (SDEY) « Bouquets de travaux pour la rénovation énergétique partielle des Bâtiments Publics » et propose aux membres du Conseil Municipal de candidater à cet Appel à Projets dans le cadre du projet de réhabilitation du bâtiment de la Mairie.

Dans le cadre de cette aide, il est précisé que si la Commune est désignée lauréate, elle peut bénéficier d'une subvention de la part du SDEY correspondant au maximum à 30% du montant HT des postes de rénovation énergétique, et plafonnée à 30 000 € par projet (suite Plan de relance du SDEY), ceci pour tout bâtiment appartenant à une collectivité de l'Yonne adhérente au service de Conseil en Energie Partagé (CEP).

Vu la délibération n°2020_108 du 07 décembre 2020, actant l'adhésion de la Commune au service de Conseil en Energie Partagé (CEP) du SDEY,

Il est proposé au Conseil Municipal de

- ✓ CANDIDATER à l'Appel à Projets du SDEY « Bouquets de travaux pour la rénovation énergétique partielle des Bâtiments Publics »
- ✓ ATTESTER la prise en compte de l'ensemble des conditions d'attribution du règlement de l'Appel à Projets, et notamment l'obligation de respecter les exigences thermiques du dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE)
- ✓ S'ENGAGER à réaliser et financer les travaux dans un délai de 3 ans à compter de la date de notification de la convention d'attribution de l'aide
- ✓ AUTORISER Madame le Maire à signer la convention de mutualisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), et tout document afférent, et s'engager à céder au SDEY le bénéfice de la vente des CEE issus de ces travaux, conformément au règlement de l'appel à projets
- ✓ AUTORISER Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

Voix POUR : 26 CONTRE : ABSTENTION :

3.1 – DOMAINE ET PATRIMOINE - ACQUISITIONS – Achat de la parcelle B 1638

Rapporteur : Arminda GUIBLAIN

VU la proposition d'achat formulée par la mairie de Monéteau à Mme CHAMEROY Lucette, en date du 22 mars 2021, concernant la parcelle B 1638 sur laquelle le réseau d'adduction d'eau alimentant le réservoir de Pien est situé ;

VU l'acceptation de vente de Mme CHAMEROY Lucette, en date du 23 mars 2021, concernant la même parcelle B 1638 ;

CONSIDERANT que les 2 145 m² de la parcelle B 1638 se situent en zone N du Plan Local de l'Urbanisme ;

CONSIDERANT que la conduite d'eau potable, permettant d'alimenter les habitants de Pien a été positionnée après la traversée de l'autoroute par forage au milieu de cette parcelle et sur le chemin communal,

CONSIDERANT que cet achat permettra de redéfinir le tracé du chemin rural à l'approche de l'autoroute et de faciliter l'accès au réseau public d'adduction d'eau alimentant Pien,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de :

- **DECIDER** l'achat de la parcelle B 1638 correspondant à une surface de 2 145 m² à hauteur de 3 439 euros non soumis à TVA.
- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à toutes les opérations nécessaires en vue de cette acquisition.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document et acte à venir.

Voix POUR : 26 CONTRE : ABSTENTION :

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Rapporteur : Arminda GUIBLAIN

Madame le maire présente le dernier état du tableau de suivi des déclarations d'intention d'aliéner, mis à jour à la date du conseil municipal.
Aucun droit de préemption n'est appliqué.

COMMISSIONS

Communication et Informatique

Rapporteur : Loëtitia BUCHETON

La commission était réunie pour examiner les points suivants :

Présentation de la maquette du Monéteau Magazine

L'édition du 100ème numéro est l'occasion de revoir l'ensemble de la présentation de chaque rubrique, le choix étant d'alléger et de privilégier les photos légendes afin d'aérer la lecture.

Une double page "dossier" sera consacrée à des actualités qui doivent être développées et expliquées plus en détails.

A chaque numéro une association sera mise en lumière suivant son actualité.

Un mail sera envoyé à chaque association avec la présentation de la nouvelle page " association" afin de les informer du nouveau concept et de la procédure à suivre.

Pour assurer un suivi de l'avancement du magazine un mail sera envoyé à chaque élu :

Dès le dépôt des fichiers à l'imprimerie, les élus recevront un mail leur indiquant une date prévue de livraison des magazines en mairie (environ 10 jours avant la distribution).

- A réception des magazines, les élus recevront un mail de confirmation de livraison (la plupart du temps un vendredi) leur indiquant que les paquets de magazines sont prêts à être retirés.
- A compter de l'envoi de ce mail, les élus disposeront d'une semaine incluant un week-end complet (jusqu'au vendredi suivant) pour effectuer leur distribution, ou le cas échéant, se faire remplacer. (Chaque élu est l'unique responsable de la tournée qui lui incombe et doit, en cas d'indisponibilité, trouver par lui-même un ou une remplaçante.)

Journée de la Jonchère

Cette journée est organisée par le service communication de la ville de Monéteau serait programmée le 05 juin 2021.

Ce sera l'occasion de remettre le prix des maisons fleuries 2020, ainsi que d'accueillir les nouveaux habitants.

Le but étant de créer un moment convivial et de partage sur le thème de la nature.

Un groupe de travail est mis en place, nous sollicitons les services techniques et espaces verts, le service de l'enfance et la jeunesse, les locataires des jardins familiaux ainsi que des intervenants extérieurs comme la société d'horticulture de l'Yonne...

Calendrier événementiel

Malheureusement, vu le contexte sanitaire beaucoup de dates et d'événements restent incertains.

Mme le Maire ajoute que compte tenu du contexte sanitaire il est en effet difficile d'être sur de pouvoir organiser des événements publics mais que les élus et services travaillent malgré tout sur les sujets pour ensuite pouvoir les caler lorsque la situation sanitaire le permettra.

Voirie et Bâtiments

Rapporteur : Jean Michel IMBERT

Les opérations du BP 2021 pour la voirie et les bâtiments ont été récapitulées dans un tableau et les précisions suivantes ont été apportées :

A) VOIRIE

– **Diagnostic des Voies Communales:** un diagnostic de la Voirie Communale (hors Zones d'Activité) va être fait par la poste (pas de carottage, mais une inspection de la couche de surface par l'intermédiaire d'une caméra posée sur la voiture du facteur).

Les données sont ensuite analysées par les ingénieurs du cabinet GEOPTIS, spécialisé dans le domaine de l'entretien et l'exploitation de la route.

Une cartographie nous est restituée, accompagnée de préconisations d'interventions sur le réseau. Néanmoins, nous conservons la maîtrise des aménagements à entreprendre. Nous aurons ainsi une base de données qui permettra de définir un programme de travaux pour le reste du mandat. Ce principe permettra à nos partenaires (CA, Département, Syndicat Départemental de l'Energie de l'Yonne –SDEY) de s'appuyer sur notre programmation pour planifier leurs interventions.

– **Rue des Mésanges** : Reprise de la couche de roulement sur 160 ml (de la rue de Paris au premier giratoire).

– **Traitement de diverses voies** : entretien de plusieurs voies dont la technique d'aménagement reste à affiner en fonction des lieux et de l'usage (est notamment concernée une partie de la route des Conches).

– **Rue de la Commanderie** : Travaux déjà retenus lors du BS 2020 et dont le lancement est programmé pour le 12 avril (liés aux travaux SNCF). La SNCF remplaçant les rails entre Migennes et Auxerre, le fonctionnement des PN situés sur notre commune sera impacté entre la mi-avril et la fin mai 2020. Seul celui se trouvant vers la Mairie restera toujours ouvert. Une information précise sera faite aux habitants.

La somme proposée au titre du BP 2021 correspond à la mise en place d'une clôture en bois à la place de la lisse béton existante. La haie sera également enlevée. Son remplacement restera à décider selon l'utilisation des lieux.

- **Avenue du Carron et du Thureau:** Reprise de la couche de roulement et des bordures de trottoir. La chaussée de la rue du Thureau étant large (6,5ml), l'étude portera sur l'opportunité d'un élargissement de trottoir avec stationnement. La longueur de ces 2 rues est d'environ 500 ml. La somme proposée au BP 2021 ne permettra d'en réaliser qu'une partie. Les travaux débuteront par la section où l'état de la canalisation d'eau potable le permet (gestion à la charge de la CA).
- **Route de Pien:** Une partie de cette voie a été faite en 2020 (du chemin passant sous l'Autoroute au panneau «Le petit Pien»). Il s'agit de terminer l'aménagement de cette voie jusqu'à l'accès à la clinique du Petit Pien, avec un dispositif de ralentissement au droit de la clinique (type plateau traversant).
- **Route de Seignelay:** Le projet a été validé lors de la précédente réunion de la commission (30 septembre 2020). Depuis le marché a été attribué à l'entreprise EUROVIA. Les travaux pourraient commencer, mais ce secteur est traversé par la canalisation d'évacuation de l'électricité produite sur le site photovoltaïque de Pien. Il faudra connaître les caractéristiques et l'emplacement précis de cette canalisation (sous chaussée ou accotement) pour démarrer le chantier.
- **Impasse du Gué de l'Epine :** Il s'agit du busage d'une partie du fossé longeant cette rue. Les travaux, prévus pour la fin 2020, n'ont pu être faits. Il est donc proposé au BP 2021 la somme nécessaire au busage jusqu'à la partie goudronnée de la rue.
- **Les Archies:** L'accotement situé à gauche en descendant (sens Troyes Auxerre) est en mauvais état et à certains endroits des véhicules y circulent. Il s'agit donc de l'aménager pour mettre les piétons en sécurité avec une technique et un coût adapté à la situation (réseaux non enfouis mais pas de travaux programmés)
- **Route d'Auxerre :** Aménagement de l'accotement fortement dégradé au droit du magasin «KOMILFO». Pour harmoniser l'environnement local, les travaux seront à réaliser entre la partie déjà revêtue et la limite de propriété YOPLAIT.
- **Rue de Sommeville :** Création d'un plateau traversant au carrefour avec la rue Cézanne, sans reprise de trottoir et avec simplement une bordure le long du cheminement piéton (remplacement des Coussins Berlinois enlevés fin 2020).

Pour l'ensemble des nouvelles opérations importantes, un projet précis va être remis par le Maître d'Œuvre retenu. La commission sera à nouveau réunie pour validation.

Par ailleurs, en ce qui concerne la sécurité des piétons, l'entreprise 5He de Vesoul, nous a présenté une figurine en acier peint avec bandes réfléchissantes, nommée «PIETO». Cette innovation représente la silhouette d'un enfant et s'installe aux passages piétons pour améliorer la sécurité, de jour comme de nuit. Sa mise en place sur notre commune semble intéressante. Toutefois, son encombrement (50 cm de large) nécessite un endroit adapté pour laisser l'espace réglementaire aux piétons.

B) ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

- **Rue de la Liberté et des Myosotis:** les travaux sont réalisés sous Maîtrise d'Ouvrage du SDEY qui en a estimé le coût.

C) BATIMENTS

- **Chaufferies:** dans le cadre de l'intégration de la basse consommation énergétique lors de l'aménagement de nos bâtiments, il a été retenu le principe de changer, réguler ou améliorer les chaudières des sites les plus énergivores(liste du tableau).
- **Toitures :** Travaux de prévention pour la Mairie de Sougères et de réparation de fuites existantes pour le reste. Un diagnostic de l'état des toitures va être fait.
- **Divers:** Pas de commentaire particulier.

- **ADAPT:** Fin du programme de mise en accessibilité des bâtiments
- **Cour école Commanderie :** Reprise de l'ensemble de la cour avec création d'un préau et changement des jeux. Le projet précis du Maître d'Œuvre sera présenté à la commission pour validation.

AUTRE SUJET ABORDE: Le SDEY proposant d'accompagner les communes pour la rénovation du parc d'éclairage public en LED, la Commune de MONETEAU a souhaité bénéficier de ce programme (prise en charge de 70% des travaux et 5 années de maintenance gratuite). Cette aide n'était prévue que pour les années 2018 à 2020, avec dépôt des dossiers avant fin 2020. La Commune de MONETEAU n'ayant pas eu connaissance de ces précisions à temps, n'a pu déposer de dossier et, de fait, n'entre pas dans le cadre de ce financement.

Un nouveau dispositif d'aide pourrait nous être proposé (60% de financement au lieu de 70% et toujours 5 ans de maintenances gratuites). Ces dispositions, bien que moins intéressantes, restent avantageuses (retour sur investissement de 6 ans au lieu de 4 ans). Il reste néanmoins au SDEY à confirmer ce dispositif.

P. PICARD demande si JM IMBERT s'est rendu sur place pour voir le problème des rats impasse du Gué de l'Épine. JM IMBERT a prévu d'y passer ainsi que pour voir les pierres à remettre en place. Il précise la longueur de busage prévue (environ 72 m)

P PICARD demande si les figurines pour la sécurité des piétons proposées ont été reçues et regardées. JM IMBERT confirme avoir reçu ces éléments, dans le même objectif que ce qui a été étudié en commission, et pense que dans certains endroits adaptés il pourra être intéressant d'étudier leur mise en place.

P PICARD remercie JM IMBERT et JF GALLIMARD car les travaux proposés ont été aussi travaillés par lui sous le mandat de M. BIDEAU et voit avec plaisir que les propositions sont dans la continuité. Mme le Maire corrige son intervention en précisant que beaucoup de projets sont issus de la nouvelle équipe.

Affaires Sociales

Rapporteur : Jeannine GUILLEMOT

La commission s'est réunie sous la présidence de Jeannine GUILLEMOT afin de prendre connaissance du bilan social 2020 et des projets 2021.

Le bilan social 2020 récapitule toutes les actions sociales réalisées au cours de l'année :

- Banque alimentaire
- Jardins familiaux
- Dossier d'accompagnement administratif
- Domiciliation
- COVID 19
- Logements sociaux
- Vill'Age Bleu
- Repas des aînés et colis
- Ciné seniors
- Portage à domicile

- Aide aux transports
- Bourses communales

En 2021, le CCAS va poursuivre son action sociale comme les années précédentes en apportant les aides alimentaires ou financières ponctuelles (sous réserve d'un examen de la situation financière du foyer) ainsi que toutes celles réalisées en 2020.

Le CCAS en concertation avec le service Enfance Jeunesse de la commune va examiner la mise en place d'un service d'accompagnement dans les démarches administratives.

Cette initiative s'intègre dans les axes de travail de la Convention Territoriale Globale qui lie la ville de Monéteau et la CAF (en remplacement du Contrat Enfance Jeunesse).

Un lieu d'accueil sur un temps défini sera proposé au public souhaitant cet accompagnement administratif.

Mme le maire fait part de l'implication de certains membres du CCAS : durant une demi-journée des appels ont été faits à différentes personnes (86 au total) pour l'aide à l'inscription et au transport pour la vaccination.

Loëtitia BUCHETON précise qu'une information sera donnée dans le magazine pour les personnes seules et isolées, concernant l'aide du CCAS.

INFORMATION DIVERSES

- Mme le maire donne lecture du courrier QUICK PALACE concernant le soutien aux entreprises.
- Mme le maire fait part du dossier du passage aux Leds de notre parc public car il se dit beaucoup de choses sur le sujet très intéressantes (70% à la charge du SDEY et 30% pour la commune si transfert de la maintenance au Syndicat) mais il aurait fallu se manifester avant fin 2020 pour avoir cette solution. L'équipe municipale s'est intéressée au sujet à partir de septembre 2020 et les services se sont réunis avec le SDEY pour étudier le dossier.
Dans le cas initial avec 70% pris en charge par le SDEY sur un montant total de 1 335 000 € il resterait 400 000 euros à la charge de la commune avec un retour sur investissement de 4,4 ans (lié aux économies de maintenance et de consommations). Nous aurions pu continuer d'économiser ensuite, à partir de la 5ème année 50 000 euros par an sur les consommations électriques.
Malheureusement, suite à la forte demande des communes au SDEY, cette option n'est plus possible.

Une autre solution existe correspondant à 60% pour le SDEY et 40% à la commune engendrant un montant pour la commune de 534 000 €, avec un retour sur investissement de 6,6 ans.

Pour la 7ème année en raison de la baisse de charge de fonctionnement nous continuerons d'économiser aussi 50 000 euros par an sur les consommations électriques.

Un courrier est donc adressé au SDEY pour valider ce choix qui permettra de bénéficier de ces taux en réalisant ces travaux sur le budget 2022.

La baisse de charge de fonctionnement sera importante lors des 5 premières années= 90 000 €/an (40 000 euros de maintenance gratuite et 50 000 euros d'économies de consommations) et ensuite 50 000 euros par an.

- Situation sanitaire : des administrés ont demandé s'il était possible de mettre en place un centre de vaccination à Monéteau : ce n'est pas possible, c'est le préfet et l'ARS qui décident.
- Une information est donnée sur l'arrêté du Préfet obligeant au port du masque sur la voie publique.
- Déploiement de la fibre sur Monéteau : Orange est à 89% sur Monéteau Sougères, la fin est annoncée sur la fin de 2022. Certains retards sont dus à l'appui commun sur les poteaux ENEDIS. Mme le Maire a été sollicitée pour un évènement « fibre » sur Monéteau mais attend un avancement plus important du déploiement.
- Travaux en cours : rue de Bicêtre (raccord de chaussée en cours), rue de la Commanderie (les travaux de voirie débutent le 12 avril) et rue de Gurgy (garage à bateaux, en face de la rue de Thizouailles, pour la mise en place de piliers dans l'Yonne).

P PICARD remarque que les habitants de Gurgy n'ont pas été informés et se retrouvent sur une rue barrée.

Réponse : il s'agit de travaux VNF confiés à une entreprise privée qui a sollicité la mairie de Monéteau pour l'arrêté de circulation sur la rue de Gurgy.

Mme le maire lève la séance à 22h00